

CARTE CARBURANT PRO

Société d'importation Leclerc – SIPLEC
Société Anonyme Coopérative à capital variable
26, quai Marcel Boyer
CS 10020
94859 Ivry sur Seine Cedex

RCS : 315281113 de Créteil
SIRET : 31528111300052
N° TVA : FR37315281113

46130 LOUBRESSAC
SIRET : 83985707500015
N° TVA : FR20839857075

Page 1/2

N° Client	: C141853
N° Facture	: FC001985367
Date de facture	: 31/10/2025
Date d'échéance	: 05/11/2025

FACTURE

émise le 03/11/2025

Période de référence 16/10/2025 au 31/10/2025 <i>Retrouvez l'intégralité de vos relevés détaillés sur votre espace client.</i>	QUANTITE	MONTANT HT	TAUX TVA
Carte Carburant			
Consommations carburants			
Gazole	286,65	368,69	20,00
Sans plomb 95	46,18	64,15	20,00
Abonnement(s)			
Abonnement carte CCPRO	3,00	3,75	20,00
Badge LiberT			
Consommations péages et parking LIBER-T			
Péage et Parking	6,00	34,42	20,00
Frais			
Frais de Gestion Liber-T	6,00	0,83	20,00



Vous avez une question ?
Nos équipes sont disponibles et à votre écoute pour vous répondre.

CARTE CARBURANT PRO

Société d'importation Leclerc – SIPLEC
Société Anonyme Coopérative à capital variable
26, quai Marcel Boyer
CS 10020
94859 Ivry sur Seine Cedex

RCS : 315281113 de Créteil
SIRET : 31528111300052
N° TVA : FR37315281113

JM CONCEPT ENERGIE
1109 ROUTE DE LA GREZE

46130 LOUBRESSAC
SIRET : 83985707500015
N° TVA : FR20839857075

Page 2/2

N° Client	: C141853
N° Facture	: FC001985367
Date de facture	: 31/10/2025
Date d'échéance	: 05/11/2025

Ventilation TVA		
Taux TVA	Base HT	Montant
20,0%	471,84	94,37
Cumul	471,84	94,37

TOTAL HT (€) 471,84

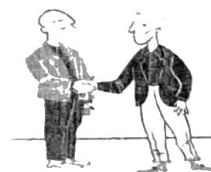
TOTAL TVA (€) 94,37

NET À PAYER TTC (€) 566,21

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Date d'échéance : 05/11/2025
Mode de règlement : Prélèvement
Référence Unique de Mandat : ENER141853
IBAN : FR76 1*** **83 579
BIC : CCB*****

Vous avez une question ?
Nos équipes sont disponibles et à votre écoute
pour vous répondre.



Digitally signed by Carte Carburant Pro E.Leclerc
Date: 2025.11.03 17:16:28 CET
Reason: Traitement facture

En cas d'impayé, il sera facturé des pénalités de retard représentant 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (art. L 441-9, I, alinéa 5 et D du Code du commerce).